



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 09/12 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 20 MARS 2012

Affiché le : 23 MARS 2012

L'An deux mille douze, le quinze mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAION : 8 mars 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, BENHADJ, CASTAING, ESPINOSA, GUZOU, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, ZAMBONI, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

M. SANCHEZ	à	Mme MAUREL
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
Mme DECAMPS	à	Mme AUDIGUIER
Mme BELLION-ETIENNE	à	Mme GUZOU
M. MARQUIER	à	M. BEUILLE
Mme LLOUBERES	à	M. RIGAUD

Secrétaire de séance : Mme Mélanie DURAND à été élue à l'unanimité

OBJET : PERSONNEL - Création d'emplois saisonniers pour l'été 2012

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, chaque année, les services municipaux accueillent des étudiants durant l'été dans le cadre d'emplois saisonniers.

A ce titre, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer 6 postes à temps complet sur la période de juin à septembre et de les répartir entre les services de la Commune.

Compte tenu du caractère épisodique de ces fonctions, il s'agirait d'emplois occasionnels rémunérés sur la base de l'échelle 3.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De créer 6 postes de saisonniers dans les conditions indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 15 mars 2012

Le Maire, Lysiane MAUREL

